

L'INFORMÉ

2023



LANNION TRÉGOR COMMUNAUTE

(KREIS TRÉGER)

Extrait du rapport annuel 2023
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de LANNION

TERRITOIRE

6 900 habitants

Lannion Trégor Communauté exerce la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Sur son territoire, on trouve en 2023, 12 services :
- 9 services exploités en régie : Lannion, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploumilliau, Trebeurden, Trégor, La Baie, Kernevec et l'ex Leguer
- 3 services exploités en affermage : Lézardrieux et Traouiero (contrats VEOLIA) et Kreis Tregor (contrat SUEZ).

La présente fiche concerne uniquement le service de KREIS TRÉGER.

Il regroupe les communes de : Caouennec-Lanvézeac, Coatreven, Kermaria-Sulard, Lanmérin, Quemperven, Rospez, Tonquédec et Trezeny.

La population desservie est de 6 900 **habitants**, pour KREIS TRÉGER.



8 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société SUEZ EAU
FRANCE
En affermage

La société SUEZ EAU FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La communauté d'agglomération garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **3 301 abonnés** (+0,55 % par rapport à 2022), pour KREIS TRÉGER.



PRODUCTION

4 ressources

Des ressources propres à la communauté d'agglomération :
2 Forages ont fourni 373 543 m³ d'eau traitée.

Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 2 555 m³ :
- Sdaep a fourni 2 483 m³,
- Syndicat Mixte du Jaudy a fourni 72 m³.



DISTRIBUTION

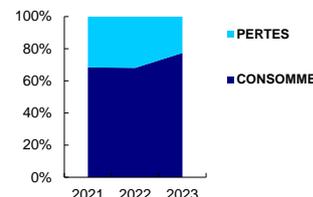
Un réseau de 231 km
285 826 m³ consommés

En 2023 les abonnés domestiques ont consommé 285 826 m³ (+4,47 % par rapport à 2022) soit en moyenne **113 litres par habitant et par jour**.

Par ailleurs, un volume total de 1 601 m³ a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 77,4 %** en 2023 (il était de 68,1 % en 2022).

Le taux de renouvellement du réseau est de 1,6 %.



Rendement du réseau

PRIX

393,19 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 393,19 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2024, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 3,28 €/m³, **+6,99 % par rapport à 2023**.

Sur ce montant, 82 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 18 %.



Répartition des montants collectés

Rapport annuel

LANNION TREGOR COMMUNAUTE

(KREIS TREGER)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2023

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 4
 - RESSOURCES EN EAU 4
 - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 5
 - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS..... 5
 - LONGUEUR DU RESEAU 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 6**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 6
 - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE..... 6
 - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 7
 - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 8
 - RECETTES D'EXPLOITATION 9
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....10**
 - QUALITE DE L'EAU10
 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU10
 - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU10
 - PERFORMANCE DU RESEAU12
 - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....13
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE14**
 - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE14
 - BRANCHEMENTS EN PLOMB14
 - ÉTAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)14
 - AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)..14
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE15**
 - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Lannion Trégor Communauté exerce la compétence eau potable depuis le 1er janvier 2020.

Sur son territoire, on trouve en 2023, 12 services :

- 9 services exploités en régie : Lannion, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploumilliau, Trebeurden, Trégor, La Baie, Kernevec et l'ex Leguer
- 3 services exploités en affermage : Lézardrieux et Traouiero (contrats VEOLIA) et Kreis Treger (contrat SUEZ).

Le présent rapport concerne uniquement le service : KREIS TREGER.

Les communes de ce service sont les suivantes : CAOUENNEC-LANVEZEAC, COATREVEN, KERMARIA-SULARD, LANMERIN, QUEMPERVEN, ROSPEZ, TONQUEDEC et TREZENY.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

6 900 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

● *Mode de gestion en 2023*

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ EAU FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2012. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	21/10/2013	Prise en compte de la réforme "construire sans détruire" Modification du tarif de base du délégataire
2	01/01/2016	- Réajustement de l'assiette de consommation - Supervision du fonctionnement des forages - Rallongement de la durée de renouvellement des compteurs à 20 ans - Modification du tarif du délégataire - Prise en compte de la réforme de la TVA immobilière (à partir de 2017) - Intégration des compteurs de sectorisation dans le périmètre d'affermage (à partir de 2017)

● *Mode de gestion actuel*

A compter du 1^{er} janvier 2024 le service sera exploité en régie.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SUEZ EAU FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des peintures intérieures
Prestations particulières	Inspection télévisée des captages, recherche de fuites

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Forages de Kerléo CAOUENNEC-LANVEZEAC Prélèvement en nappe souterraine	60	310 058	301 071	-2,90 %
Forages de L'Hopital ROSPEZ Prélèvement en nappe souterraine	60	75 688	117 561	+55,32 %
Total des prélèvements [m³]		385 746	418 632	+8,53 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]
SDAEP	48 265	2 483
SYNDICAT MIXTE DU JAUDY	0	72

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Station de Kerléo CAOUENNEC-LANVEZEAC Traitement complet	1 200	290 390	262 046	-9,76 %
Station de l'Hopital ROSPEZ Traitement complet	1 000	74 274	111 497	+50,12 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation
Ressources propres	364 664	373 543	+2,43 %
Importations	48 265	2 555	-94,71 %
Total général	412 929	376 098	-8,92 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	3 281	3 301	+0,61 %
Nombre d'abonnements non domestiques	2	0	
Nombre total d'abonnements	3 283	3 301	+0,55 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Répartition des abonnés par commune

CAOUENNEC-LANVEZEAC	436
COATREVEN	206
KERMARIA-SULARD	592
LANMERIN	238
QUEMPERVEN	207
ROSPEZ	868
TONQUEDEC	580
TREZENY	174
Total des abonnés	3 301

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit	364 664	373 543	+2,43 %
Volume importé	48 265	2 555	-94,71 %
Volume exporté	- 3 547	- 1 601	-54,86 %
Volume mis en distribution	409 382	374 497	-8,52 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	256 345	285 826	+11,50 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	17 262		
Volume total vendu aux abonnés	273 607	285 826	+4,47 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 87 m³ par an. Elle était de 78 m³ en 2022.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2022 [m³]	Exporté en 2023 [m³]
SDAEP	1 445	342
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - TREGOR	2 102	1 259
Volume total exporté	- 3 547	- 1 601

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	230,9	230,9	+0,01 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ EAU FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ **LE PRIX DE L'EAU** Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,81			
	Abonnement diam 25 mm	39,81			
	Abonnement diam 30 mm	39,81			
	Abonnement diam 40 mm	39,81			
	Abonnement diam 50 mm	39,81			
	Abonnement > 50 mm	39,81			
	Vente en gros	0,18			
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,363		
		N° 2 (31 à 100 m ³)	0,723		
		N° 3 (101 à 150 m ³)	0,631		
N° 4 (151 à 500 m ³)		0,631			
N° 5 (au-delà de 500 m ³)		0,621			
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	66,96	114,72	+71,33 %	
	Abonnement diam 25 mm	66,96	174,90	+161,20 %	
	Abonnement diam 30 mm	66,96	174,90	+161,20 %	
	Abonnement diam 40 mm	66,96	174,90	+161,20 %	
	Abonnement diam 50 mm	66,96	174,90	+161,20 %	
	Abonnement > 50 mm	66,96	593,04	+785,66 %	
	Vente en gros	0,258	0,438	+69,77 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,425	0,871	+104,94 %
		N° 2 (31 à 100 m ³)	1,227	2,098	+70,99 %
		N° 3 (101 à 150 m ³)	0,965	1,755	+81,87 %
N° 4 (151 à 500 m ³)		0,825	1,609	+95,03 %	
N° 5 (au-delà de 500 m ³)		0,825	1,609	+95,03 %	
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

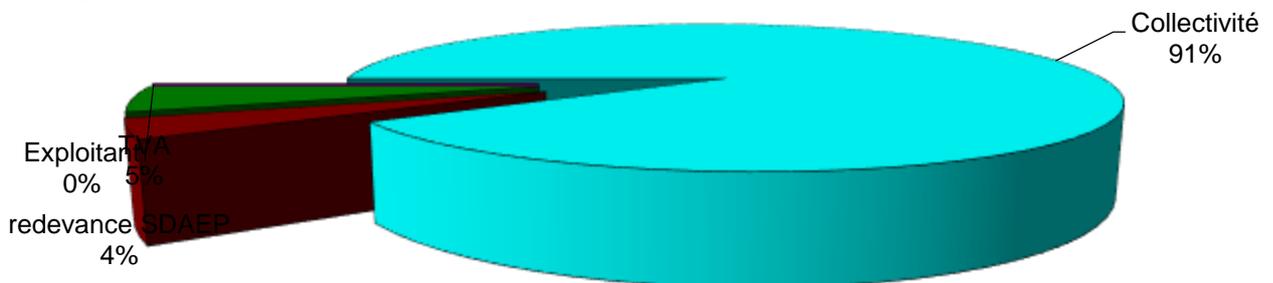
	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	113,93	0,00	
Collectivité	184,90	322,81	+74,59 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
TVA	17,18	18,52	+7,80 %
Total [€ TTC]	329,51	355,21	+7,80 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+8,02 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,96 €/m³
 0,0030 €/l

Répartition au 1er janvier 2024



■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,81			
	Abonnement diam 25 mm	39,81			
	Abonnement diam 30 mm	39,81			
	Abonnement diam 40 mm	39,81			
	Abonnement diam 50 mm	39,81			
	Abonnement > 50 mm	39,81			
	Vente en gros	0,18			
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,363		
		N° 2 (31 à 100 m ³)	0,723		
		N° 3 (101 à 150 m ³)	0,631		
N° 4 (151 à 500 m ³)		0,631			
N° 5 (au-delà de 500 m ³)		0,621			
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]		Abonnement ordinaire *	66,96	114,72	+71,33 %
	Abonnement diam 25 mm	66,96	174,90	+161,20 %	
	Abonnement diam 30 mm	66,96	174,90	+161,20 %	
	Abonnement diam 40 mm	66,96	174,90	+161,20 %	
	Abonnement diam 50 mm	66,96	174,90	+161,20 %	
	Abonnement > 50 mm	66,96	593,04	+785,66 %	
	Vente en gros	0,258	0,438	+69,77 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,425	0,871	+104,94 %
		N° 2 (31 à 100 m ³)	1,227	2,098	+70,99 %
		N° 3 (101 à 150 m ³)	0,965	1,755	+81,87 %
N° 4 (151 à 500 m ³)		0,825	1,609	+95,03 %	
N° 5 (au-delà de 500 m ³)		0,825	1,609	+95,03 %	
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	113,93	0,00	
Collectivité	184,90	322,81	+74,59 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	19,16	20,50	+6,99 %
Total [€ TTC]	367,49	393,19	+6,99 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+8,02 %

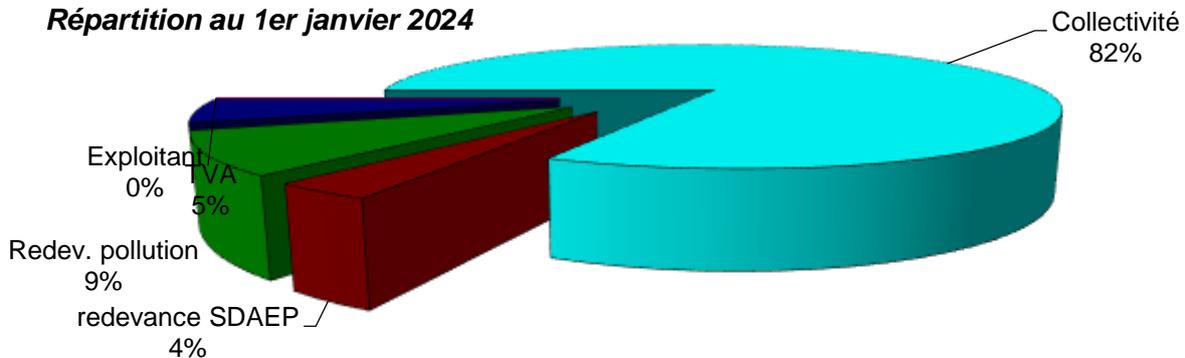
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,28 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0033 €/l

Répartition au 1er janvier 2024



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	406 741,61 €	441 910,74 €	+8,65 %
dont abonnements	200 198,56 €	212 857,83 €	+6,32 %
Recettes de volume exporté	561,53 €	260,37 €	-53,63 %
Total recettes de vente d'eau	407 303,14 €	442 171,11 €	+8,56 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	285 741,33 €	287 681,39 €	+0,68 %
dont abonnements	131 131,36 €	131 485,32 €	+0,27 %
Recettes de volume exporté	387,18 €	396,57 €	+2,43 %
Total recettes de vente d'eau	286 128,51 €	288 077,96 €	+0,68 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	40	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	40	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

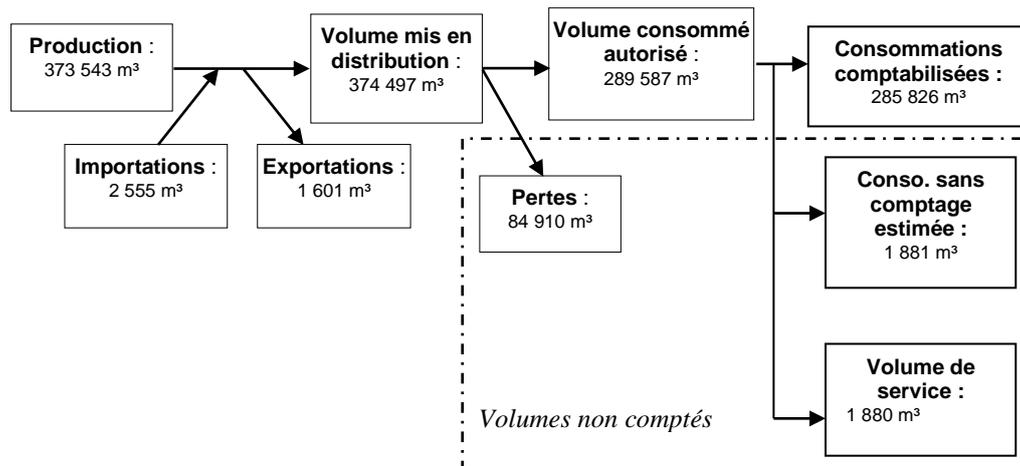
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	105

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 881 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 880 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	70,6 %	64,5 %	68,4 %	68,1 %	77,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,4	1,7	1,6	1,6	1,1

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,3	1,7	1,5	1,6	1,0

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	3,1	3,1	3,3	3,3	3,5
Seuil de rendement [%]	65,6 %	65,6 %	65,7 %	65,7 %	65,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	14,100	0	0	3,874	0,298

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,6 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement de réseau : - Tonquédec Rue Tanguy Prigent - Loden Nevez = 0,298 km	48 514 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	17 940 513,36 €	22 485 892,32 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 585 561,09 €	1 527 295,17 €
dont en intérêts	356 957,44 €	572 673,99 €
dont en capital	1 228 603,65 €	954 621,18 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)

	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	2 829 887,53 €	3 196 129,47 €	3 276 222,96 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
montants des abandons de créance	480,78 €	528,53 €